

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux
Fonds de Développement et d'Attractivité
Proposition de mise en place d'une liaison Eco-
Ludique de la vallée de Villé au CHAMP DU FEU**

Rapport n° CP/2019/003

Service gestionnaire :
L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de Liaison Eco-ludique de la vallée de Villé au Champ du Feu, co-construit avec le Département s'inscrit dans les enjeux prioritaires :

- Développer les sites de tourisme et de loisirs, notamment par une meilleure mobilité,
- Conforter les filières courtes et d'excellence.

Il a pour ambition de renforcer l'attractivité "quatre saisons" du massif du Champ du Feu et de renforcer les liens entre le Champ du Feu et ses vallées adjacentes.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 207 000 € au titre du Fond de Développement et d'Attractivité, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention partenariale et du projet de convention financière à conclure avec la Commune de Breitenbach dans le cadre des contrats départementaux.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie, ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé, la Commune de Breitenbach ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement les 2 février 2018 et 2 mars 2018.

Contexte

Les Communes de Breitenbach et de Saint-Martin ont engagé en 2017 une démarche de valorisation et de développement de leur trame verte et bleue, reliant les sites d'intérêt communautaire de la vallée de Villé et du Champ du Feu, dans le cadre d'un appel à projet initié par l'État (DREAL), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région.

Dans ce cadre, les deux Communes ont engagé une démarche active de mobilisation et de participation citoyenne destinée à l'ensemble des acteurs (hébergeurs, agriculteurs, prestataires de loisirs, associations sportives, ...) intervenant le long de cette trame verte et bleue ; un club des acteurs s'est créé et se réunit régulièrement.

En 2018, suite à une concertation active, les Communes voisines de Maisongoutte, d'Albé et du Hohwald ont décidé de se joindre à la démarche et y participent désormais pleinement.

Leurs réflexions conjointes les ont amenées à dépasser la seule dimension environnementale du projet pour s'engager plus globalement dans la voie du développement local et touristique de leur territoire, situé à cheval sur la Vallée de Villé et le massif du Champ du Feu, via la création d'une liaison éco-ludique.

Porté par les collectivités de la vallée de Villé, ce projet s'inscrit dans un contexte de forts investissements privés dans les domaines du développement touristique et économique. Les projets de huttes scandinaves (Espace-Nature), de tyrol-câble (Parc Alsace-Aventure), de yourtes (Un Autre Monde) portent sur des investissements cumulés de plus de trois millions d'euros, sans compter les récents investissements réalisés par « Mont Champ du Feu » pour l'extension hôtelière de l'Auberge Hazemann à la Serva (Belmont), également proche des trois millions d'euros. Dans ce contexte, la commune de Breitenbach, ses voisines et la Communauté de communes de la Vallée de Villé se proposent d'asseoir cette dynamique et de la consolider par le biais d'un équipement ludique qui crée du lien entre l'ensemble de ces sites.

Le projet consiste à réaliser un parcours dédié aux circulations douces (promeneurs, cyclistes, randonneurs) depuis Saint-Martin jusqu'au chalet du Champ du Feu (Serva/Belmont) via la Tour du Champ du Feu. Ce parcours transitera par les principaux sites d'intérêt local situés sur cet axe : bourg centre de Breitenbach, Espace Nature (Huttes scandinaves), site du Kreuzweg (Villa Mathis, Parc Accrobranche), Chaume des Veaux (Yourtes, GrandVol), Hochfeld, Tour du Champ du Feu.

Des équipements ludiques et des aménagements écologiques (mares à batraciens, haies champêtres, berges du ruisseau, ...) jalonnent le parcours pour une découverte attractive du territoire et une initiation innovante à la nature, à l'environnement et au patrimoine.

Les produits locaux seront également valorisés directement par les producteurs situés sur le parcours ou par les opérateurs touristiques concernés.

Cette liaison éco-ludique se veut une première concrétisation du volet « randonnée » de la politique « quatre saisons » du massif du Champ du Feu.

Proposition de décomposition du projet :

- Amélioration / création de points d'accueil du public : sur l'ensemble du parcours, il s'agit de disposer de parking (VL/vélo) aménagés, bénéficiant d'un traitement paysager valorisant, et offrant aux usagers toutes les commodités nécessaires.
- Desserte des sites touristiques et de loisirs : le long du parcours, il s'agit de finaliser l'implantation des réseaux (électricité, eau, assainissement) nécessaires au bon fonctionnement des équipements situés à l'Espace Nature, au Kreuzweg et à la Chaume des Veaux.
- Aménagement de la liaison et des équipements éco-ludiques : aménagement du chemin proprement dit et de ses équipements d'accompagnement (mobilier, passerelle, panneaux directionnels, informatifs et pédagogiques, ...)

Le projet de Liaison Eco-Ludique et la dynamique mise en place sur le territoire

A la demande du Département, la dimension « Massif Champ du Feu » a été intégrée au projet en y associant à ce stade les Communes du versant Sud et Est du massif, et en prenant pleinement en compte les projets en cours portés par le Département sur le site du Champ du Feu (Accessibilité, Domaine Nordique, 4 saisons).

Le Département est membre du comité de pilotage et participe à différents groupes thématiques associant les acteurs et les collectivités impliqués dans la co-construction du projet.

À ce jour les échanges ont permis de s'entendre sur les points suivants :

- Éducation à l'environnement : mobilisation des partenaires du Département (AMI éducation à l'environnement) à destination des collégiens, en particulier ;
- Insertion et emploi : associer les foyers de jeunes travailleurs du territoire (Breitenbach, Andlau) et engager des chantiers d'insertion pour l'aménagement de la liaison éco-ludique et son entretien régulier ;
- Accueil du public (collégiens) : établir un lien fonctionnel entre l'espace socio-culturel de Breitenbach et le chalet du champ du Feu à la Serva, à Belmont ;
- Mobilier, charte graphique : œuvrer à l'élaboration d'une identité visuelle qui pourra être déployée à l'échelle du massif du Champ du Feu ;
- Déploiement de la politique du « quatre saisons » à l'échelle du massif du Champ du Feu : poursuivre la concertation avec les autres Communes du massif, en particulier sur le versant de la Bruche, et assurer la cohérence des projets en cours d'élaboration (Stade Nordique « Les Myrtilles », Tour du Champ du Feu, parcours thématiques et liaison cyclable de la Climontaine, ...).
- Intégration d'une dimension « développement économique et touristique » à un projet qui présentait initialement un caractère essentiellement « environnemental ».

Proposition de plan de financement :

Le coût global prévu du projet s'élève à : 690 000 €HT (828 000 €TTC). Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Commune de Breitenbach : 223 000 €
- Commissariat au Massif des Vosges : 105 000 €
- Région : 105 000 €
- Communauté de Communes de la Vallée de Villé : 50 000 €
- Département : 207 000 €

La commission territoriale Sud, réunie le 10 septembre 2018, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fond de Développement et d'Attractivité, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative.
- Contribution financière : 207 000 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 207 000 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, la Commune de Breitenbach, la Commune de Saint-Martin, la Commune d'Albé, la Commune de Maisongoutte, la Commune du Hohwald et la Communauté de communes de la Vallée de Villé, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et de Développement	50 000 000,00 €	42 312 145,00 €	207 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial de développement et d'attractivité de la Liaison Eco-Ludique de la vallée de Villé au Champ du Feu ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment dans les domaines juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;

- décide de l'attribution d'une subvention de 207 000 € à la Commune de Breitenbach pour ce projet ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de Liaison éco-ludique de la vallée de Villé au Champ du Feu à conclure entre les Communes de Breitenbach, Saint-Martin, Maisonsgoutte, Albé, Le Hohwald, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la commune de Breitenbach et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;

- autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

Frédéric BIERRY